

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat -86000 POITIERS
Accueil :
Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51
Site et E-mail :
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr
Horaires d'ouverture :
Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs.....	p. 3
Avis aux éducateurs.....	p. 13
Avis aux arbitres.....	p. 14
PV Commission Sportive.....	p. 15
PV Commission Féminine.....	p. 19
PV Commission Jeunes.....	p. 21
PV Commission Litiges et Contentieux.....	p. 26
PV Commission Arbitrage.....	p. 32
Informations diverses.....	p. 39
Mini-jeu.....	p. 42

AGENDA DE LA SEMAINE

Mardi 3 décembre :

- Commission Jeunes

Mercredi 4 décembre :

- Commission Futsal
- Commission d'Appel
- Stage Détection U13/U14F

Jeudi 5 décembre :

- Commission de Discipline

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



FORMATION INITIALE D'ARBITRE



DATE IMPORTANTE : LE 30 NOVEMBRE 2024

Sont à retourner à cette date :

- Les Organigrammes
 - Les Défis Sportifs
- } Plus d'informations page 9

Inscriptions :

- PEF
- Futsal Jeunes => Plus d'informations pages 6 à 8
- Coupe Futsal Séniors => Plus d'informations page 3



PARTENAIRE

VOS FORMATEURS

Enrick Cosson - 06 47 66 18 90
 Dirigeant fondateur des 2 entités ECP & ECC. Enrick est dans le monde associatif depuis 20 ans. Il connaît parfaitement ses difficultés, ses problématiques et ses attentes.

Jordan Durand - 06 66 91 11 76
 Formateur et conseiller en associations sportives. Jordan fait parti d'une association sportive depuis le plus jeune âge et en connaît tous les rouages.

Alexandre Merlet - 06 20 73 03 01
 Passionné de sport et impliqué dans le monde associatif. Alexandre met ses compétences et connaissances au service des clubs.

Anelore Méry - 06 60 27 93 34
 Formatrice et conseillère en communication. Anelore est CM de plusieurs entreprises et crée des sites internet. Elle conçoit également des objets de communication personnalisés.

Damien Guillaume-Bonnin - 07 71 00 62 84
 Formateur en technique d'analyse vidéo. Damien a déjà accompagné de nombreux stagiaires et gère l'analyse vidéo d'un club de foot depuis 5 saisons au niveau régional.

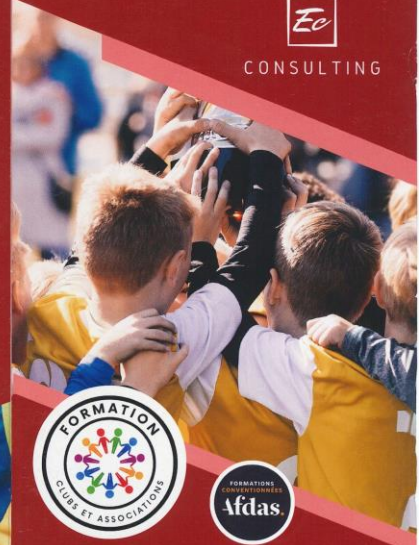
Élodie Cervais - 06 72 68 73 35
 Formatrice DUERP, son approche pédagogique interactive et son engagement rendent le DUERP accessible à tous afin d'évaluer efficacement la gestion des risques professionnels.

NOS MISSIONS

- Aider les clubs à se structurer et à se développer.
- Favoriser la montée en compétences des membres encadrants et dirigeants de l'association par le conseil et la formation
- Accompagner les clubs dans leur démarche de projet

EC CONSULTING

consult-perf@gmail.com
 02 36 05 63 05
 Loches
 www.eccformation.com



CLUBS ET ASSOCIATIONS
 vous n'êtes plus **Seuls !**

Formation éligible au financement

Formation adaptée à votre structure & dans vos locaux

NOS FORMATIONS

"Bilan de compétences"
 un outil essentiel pour envisager sereinement votre prochaine étape professionnelle.

Avoir une communication efficace pour sa structure"
 Fluidifiez votre fonctionnement et améliorez votre image grâce à la communication !

"Créer un site internet 100% sur mesure"
 Ayez un espace de communication personnalisé et illimité et gagnez en crédibilité.

"Maîtriser les bases associatives"
 Acquérez les connaissances clés pour optimiser vos compétences et renforcer l'impact de votre engagement.

"Améliorer les ressources financières de sa structure"
 Augmentez vos ressources grâce à une meilleure gestion et au développement de partenariats !

"Mettre en oeuvre et piloter le projet de sa structure"
 Définissez et formalisez votre projet associatif qui sera le véritable guide et fil conducteur de votre structure !

"Créer et promouvoir un évènement"
 Augmentez votre notoriété et diversifiez vos ressources financières grâce à la mise en place d'évènements !

"Améliorer la gestion RH de sa structure"
 Recrutez et managez vos salariés et bénévoles de manière efficace au sein de votre structure.

"Analyse vidéo dans le sport"
 Connaître les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive afin d'optimiser la performance de votre équipe.

DUERP Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
 Optimisez la gestion de la santé au travail pour renforcer la sécurité et le bien-être au sein de votre structure.



NOTRE ACCOMPAGNEMENT

FORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT



Financer sa formation

L'Afdas prend en charge les coûts pédagogiques des demandes de formation formulées par un adhérent pour ses salariés ou les dirigeants bénévoles et éligibles au titre du plan de développement des compétences.



Nos points forts

- Formation 100% sur mesure qualitative.
- Accompagnement de bout en bout
- Un formateur expérimenté et impliqué en associations sportives
- Calendrier de formation flexible.
- Modalités pédagogiques optimales
- Suivi post formation



AVIS AUX CLUBS

REMISE DES RÉCOMPENSES LFNA

Le District de la Vienne de Football informe tous les clubs que la **remise des récompenses**, organisée par Ligue de Football Nouvelle Aquitaine, initialement prévue le 23 octobre 2024 à Saint-Georges les Baillargeaux, a été reportée à une date ultérieure. Cette décision a été prise à la demande de l'administrateur judiciaire en charge de la gestion de la Ligue, en raison du contexte électoral actuel.

Nous vous tiendrons informés dès qu'une nouvelle date sera fixée pour cet événement.

PROCÉDURE FORFAIT / ARRÊTÉ

Nous nous permettons de vous rappeler que les clubs faisant forfait ou étant impactés par un arrêté municipal posé sur leur(s) terrain(s) sont chargés de prévenir leur(s) adversaire(s) et **le ou les arbitre(s) officiel(s)** (si désignation il y a) à **partir du vendredi à 17h30**.

Si les adversaires sont bien prévenus, les arbitres officiels sont parfois oubliés, occasionnant la prise en charge des frais kilométriques par les clubs recevants concernés.

Procédure pour connaître l'adresse email de l'officiel désigné :

Il faut aller dans Footclubs et dans l'onglet **Epreuves – autres compétitions > rencontres, préciser les dates dans « matches du », puis cliquer sur la date du match souligné**. L'email de l'officiel désigné apparaît alors.

À noter qu'en passant par le nouveau module sur Footclubs (épreuves puis compétitions officielles), il n'est toujours pas possible de consulter l'email de l'officiel désigné (problème déjà remonté au service informatique de la FFF).

MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Modification de l'article 23 des règlements généraux de la LFNA : FORMALITÉS D'AVANT MATCH – votée lors de l'AG du 09/11/2024

D/ Couleurs des équipes – Numérotation

2/ En cas de couleurs identiques y compris sur terrain neutre, c'est le club **RECEVANT** qui change de maillots.

COUPE FUTSAL SÉNIORS

Les engagements pour la Coupe Futsal Séniors sont ouverts sur Footclubs jusqu'au **30 novembre 2024**.

La compétition se déroulera sur les mois de janvier, février et mars 2025.

Tous les clubs du département peuvent s'inscrire. Seule obligation, les joueurs participant aux rencontres devront **obligatoirement** avoir une **licence futsal** (pour information, elle est gratuite pour les joueurs ayant déjà une licence foot libre évoluant dans le même club).

PRATIQUE FÉMININE U6F-U10F

Pour faire suite à la journée de rentrée du foot féminin, des plateaux U6-U10 100% féminin sont à nouveau organisés dans notre département (RDV 9h30 – début du plateau 10h00).

Pour une meilleure organisation, nous vous remercions de compléter au plus tard le jeudi midi qui précède le plateau le questionnaire Google Forms :

Samedi 7 décembre à Lusignan : [cliquez ici](#).

Nous transmettrons ensuite les informations au club organisateur du plateau.



PUISSANCE FOOT – ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE

Puissance Foot est un dispositif mis en place par la Fédération Française de Football et la Fondation du Football. Il vise à aider les clubs à structurer leurs actions d'accompagnement scolaire pour leur permettre de jouer un rôle dans la prévention de l'illettrisme et la lutte contre l'échec scolaire.

Qu'est-ce que Puissance Foot ?

Il réunit aujourd'hui près de 350 clubs et environ 27 000 licenciés qui ont pu bénéficier de l'accompagnement scolaire lors de la saison 2023-2024.

En France, près de 1/3 des individus ont été licenciés de la FFF avant leurs 18 ans. Le club de football, c'est le 3e lieu d'accueil des jeunes après l'école et la famille. Le club est un lieu de confiance pour les jeunes et donc plus propice aux apprentissages. Les clubs disposent ainsi d'une légitimité et de moyens accrus pour déployer Puissance Foot.

Un club qui s'engage dans Puissance Foot est un club qui développe un service utile à ses parties prenantes et fidélise leur participation au projet du club.

Comment s'engager dans le dispositif ?

Pour s'engager dans le dispositif, les clubs peuvent remplir [ce formulaire](#) dans lequel il leur sera demandé des informations sur leur projet Puissance Foot, il leur sera également proposé de commander des dotations.

Les outils mis à disposition des clubs ?

- Un accompagnement méthodologique
 - [via un guide d'accompagnement](#) dans lequel la FFF propose plusieurs modèles d'encadrement des séances d'accompagnement et dans lequel plusieurs modalités de financement sont présentées
 - Les clubs peuvent également retrouver plusieurs documents types pour les aider dans leurs démarches sur [l'espace document de Portail Clubs](#)
- Un accompagnement pédagogique à travers l'accès à des livrets d'activité adaptés aux catégories U9 à U13 que les clubs peuvent commander en remplissant [ce formulaire](#).
- Un accompagnement humain, en développant les relations de la FFF avec des associations expertes de l'éducation et du mentorat

Découvrez comment avec Puissance Foot, les clubs amateurs mettent en place des créneaux de soutien scolaire pour les jeunes souhaitant travailler à la suite de leurs séances d'entraînement.





TOUTES FOOT – EDITION 2025

Pour faire suite au mail reçu le mois dernier de la part de la FFF, quelques précisions pour l'opération « Toutes Foot » :

- Opération qui vise à conforter le développement de la pratique féminine (augmenter le nombre de pratiquantes) et/ou renforcer la place des femmes dans le football (favoriser l'accès aux responsabilités)
- Inscription sur la plateforme « Toutes Foot » **avant le 15 décembre** (pas besoin d'avoir fait une ou des actions avant cette date)
- Actions à réaliser jusqu'au 5 mai tout en incluant le bilan et dépôt des pièces justificatives (document, photo, vidéo, ...)
- Actions prises en compte du 30 mai 2024 (date du jury final de la saison dernière) au 5 mai 2025. Vous pouvez bien entendu valoriser une action qui s'est déjà produite.
- Un jury départemental se réunira par la suite pour statuer

Pour rappel , à l'issue du processus de sélection par les territoires, tous les clubs participants seront valorisés avec :

• Des bons d'achats Nike :

- **Tous les clubs participants recevront 300€ de bon d'achat NIKE.**
- Les 3 clubs lauréats départementaux recevront 800€ de bon d'achat Nike.
- Les 3 clubs lauréats régionaux recevront 1800€ de bon d'achat Nike.
- Les 3 clubs lauréats nationaux recevront 3300€ de bon d'achat Nike.

• Une aide financière du Crédit Agricole pour la réalisation des projets

• Les lauréats seront conviés à un week-end à Clairefontaine pour assister à la cérémonie de remise des trophées

• Une mise en avant sur les antennes de France Bleu.

La candidature en tant que club à ce dispositif permet de concourir pour le prix [Sensationnelles 2025](#), porté par [Intermarché](#).

Pour plus d'informations, vous trouverez ci-dessous les liens visio et présentation de cette opération :

- Page officielle de l'opération [Toutes foot](#)
- Document support : [webinaire-clubs.pdf \(fff.fr\)](#)
- Lien vidéo : [Cliquez ici](#)





FUTSAL JEUNES

Pour faire suite aux réunions de secteurs, et dans le cadre du développement de la pratique Futsal, le District de la Vienne proposera pour la troisième saison consécutive cette pratique à toutes les catégories de jeunes.

Nous vous remercions de vous engager sur Footclubs pour le **samedi 30 novembre 2024** au plus tard.

Vous trouverez ci-dessous les principales informations par catégorie (prévision gymnases en pièce jointe).

Dans la mesure du possible, les U11 joueront le matin et les autres catégories l'après-midi (tout dépendra des créneaux obtenus)

	Engagement		Qui	11-janv	18-janv	25-janv	01-févr	08-févr	15-févr	22-févr
	Obligatoire	Libre								
U11 FL	X		Equipe 1	T1	T2	T3	T4	R		F
U11F FL	X		Equipe 1	T1	T2					F
U6 - U9F		X	Toutes les équipes		1		2		3	
U13F		X	Toutes les équipes	1	2					x
U15F		X	Toutes les équipes	1	2					x
U18F		X	Toutes les équipes	1	2					x
U7		X	Toutes les équipes			1	2	3	4	
U9		X	Toutes les équipes			1	2	3	4	
U11		X	Toutes les équipes			1	2	3		
U13		X	Max 2 équipes	1	2					x
U15		X	Max 2 équipes	1	2					x
U17		X	Max 2 équipes	1	2					x

✓ **Challenge Fétis-Lahitte U11 et U11F (compétitions officielles – engagement obligatoire)**

Le Challenge Fétis-Lahitte est reconduit cette saison par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine. La phase départementale se déroulera du samedi 11 janvier (1^{er} tour) au samedi 22 février (finale).

- **Challenge Fétis-Lahitte U11**

La participation d'une équipe par club est obligatoire pour cette compétition (52 équipes).

Aucune démarche sur Footclubs n'est à effectuer.

- **Challenge Fétis-Lahitte U11F**

Pour cette saison, la Ligue de Football de Nouvelle Aquitaine a fait le choix de proposer ce challenge à la catégorie U11F (comme chez les garçons).

N'ayant pas cette catégorie dans notre offre de pratique, toutes les équipes ayant un nombre de licenciées suffisant (3 U9F - U10F et U11F – 5 joueuses minimum) pourront participer à cette compétition.

✓ **Catégorie U13F, U15F et U18F**

Chaque équipe a été pré-engagée sur Footclubs. L'engagement est facultatif, merci de valider l'inscription pour ceux qui le souhaitent (2 équipes par catégorie au maximum) :

- Equipe U13F (joueuses U12F + U13F),
- Equipe U15F (joueuses U14F + U15F),
- Equipe U18F (joueuses U16F, U17F et U18F)

Dates : les 11 et 18 janvier 2025 + journée "Finale" le 22 février



✓ **Catégorie U13, U15 et U17/U18**

Chaque équipe a été pré-engagée sur Footclubs. L'engagement est facultatif, merci de valider l'inscription pour ceux qui le souhaitent (2 équipes par catégorie au maximum) :

- Equipe U13 (joueurs U12 + U13),
- Equipe U15 (joueurs U14 + U15),
- Equipe U17-U18 (joueurs U16, U17 et U18)

Dates : les 11 et 18 janvier 2025 + journée "Finale" le 22 février

✓ **Plateaux amicaux U11 (en dehors du Fétis-Lahitte)**

Chaque équipe réserve a été pré-engagée sur Footclubs. L'engagement est facultatif, merci de valider l'inscription pour ceux qui le souhaitent

Dates : les 25 janvier, 1er - 8 et 15 février 2025

✓ **Catégories U7-U9**

Chaque club a été pré-engagé sur Footclubs. L'engagement est facultatif, merci de valider l'inscription pour ceux qui le souhaitent.

Nous reviendrons vers vous à la fin des engagements pour le nombre d'équipes par catégorie.

Dates : les 25 janvier, 1er - 8 et 15 février 2025 (à minimum 2 participations sur ces dates)

Un droit d'engagement de 5€ par club et par catégorie sera prélevé en cas d'inscription.





Club	PRATIQUE FEMININE						PRATIQUE MASCULINE						
	Equipe U6 - U8F	Equipe U9 - U10F	Equipe U11F Fêts	Equipe U13F	Equipe U15F	Equipe U18F	Equipe U7	Equipe U9	Equipe U11 Fêts	Equipe U11 supplémentaire	Equipe U13	Equipe U15	Equipe U18
Adriers									1				
A.S.M.							1	1	1		1	0	
Availles en Châtelleraut								1					
Avanton													
Biard									1				
Bonneuil-Matours								1	1		2		
Brion St Secondin													
Buxerolles	1	1	1	1			1	1	1	1	1		
Cenon sur Vienne									1				
Cernay - St Genest													
Chasseneuil St Georges							1	1	1		1		
Château Larcher							1	1	1	1			
Châtelleraut Portugais							1	1	1				
Châtelleraut SO	0	0	1	0	0		0	0	1	1	1		
Cissé							1	1	1	1	2		
Colombiers													
Coussay - Pleumartin									1				
Fontaine Le Comte								1	1	1			
GJ 3 Vallées 86	1	1					1	1	1	1	2		
GJ Antoigné Ingrandes							1	1	1		1		
GJ Avenir 86	1	1	1	1			1	1	1	1	2	1	1
GJ Dissay Beaumont									1				
GJ Espoir Sud Poitiers											2	2	2
GJ Foot Sud 86							1	1	1	1	1		
GJ Montasevres							1	1	1	1	1	1	1
GJ Sud Haut Poitou			1						1				
GJ Val de Vonne									1			1	
GJ VVM Chauvigny	1	1	1	2	1	1	1	1	1	1	2	0	1
Jaunay Marigny	0	0				0	1	1	1	2	2	2	2
La Chapelle Baton			1		1	0							
La Pallu							1	1	1	1	1	1	
L'Envigne									1				
Les Trois Moutiers									1				
Ligugé		0	1				1	1	1		1	1	
Loudun			1						1			1	
Lusignan			1	1	1	1							
Mignaloux							1	1	1	1	1	2	
Migné Auxances						1	1	1	1	3	2	2	2
Mirebeau									1				
Montmorillon	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Naintré	0	0					1	1	1	1	2	2	2
Neuville			1						1				
Nieuil l'Espoir			1		2*	1			1	1*	2*		1
Nord Vienne													
Nouaillé									1				
Ouzilly - Colombiers									1				
Ozon									1				
Poitiers 3 Cités			1						1				
Poitiers BAROC													0
Poitiers ASAC									1				0
Poitiers CEP							1	1	1	1	0	0	0
Poitiers Gibauderie Beaulieu													
Saint-Benoît									1				
Samarcolles							1	1	1		1		
Saulgé													
Smarves Iteuil									1				
St Léger de Montbrillais									1				
St Maurice Gençay							1	1			1		
Stade Poitevin			1						1		?		
Thuré Besse									1				
Usson Isle													
Valdivienne								1	1	1	1		
Valence en poitou OC									1				
Vicq - St Savin									1				
Vivonne									1				
Vouneuil-Béruges	1	1			1		1	1	1	1	1	1	
Vouneuil sur Vienne							1						
	6	6	14	6	5	5	23	27	52	22	33	18	13

Merci aux clubs de bien vérifier les engagements.

Pour les catégories U7 et U9 nous engageons le club uniquement, nous verrons par la suite le nombre d'équipes par club.

Démarche :

Vous devez aller dans Footclubs, Epreuves championnats et coupes, **Compétitions officielles**, engagement, choisir la Vienne dans centre de Gestion et Futsal dans type de pratique.

Dérouler le menu des vignettes et donner votre accord ou refus puis valider.

Si vous voulez rajouter des équipes (sauf en U7 et U9 – un seul engagement club) il faut cliquer sur « + nouvel engagement » choisir le centre de gestion : Vienne, le type de pratique : Futsal, puis cliquer sur la vignette correspondant à la division.



UNE SEULE DATE : LE 30 NOVEMBRE 2024

1/ Les organigrammes

Pour vous aider dans l'organisation de votre association, et afin d'être en corrélation avec les LABELS Fédéraux (Jeunes et Féminines) et le LABEL SENIORS LFNA, il a été décidé de vous proposer un outil fonctionnel (qui remplace l'ancienne « fiche d'encadrement »).

Ces derniers vous ont été transmis par mail.

Les organigrammes seront à retourner par mail à l'adresse district@foot86.ffv.fr avant le **samedi 30 novembre 2024**.

2/ Les Défis sportifs

Ils sont avant tout un moyen pour les jeunes joueurs et joueuses de connaître leur progression dans la pratique de leur sport préféré.

Ils doivent donc être passés dans un climat de confiance et de plaisir indispensable à leur réussite.

La progression de chacun n'étant que l'unique but visé, il paraît donc logique que les jeunes puissent effectuer ces tests le plus grand nombre de fois possible afin d'obtenir une réelle évolution.

Pour les U10-U11G et U11F, il s'agit juste de faire connaître et d'habituer les joueurs/es à ces défis sans rechercher toutes formes de performances

Vous avez reçu par mail les différents documents, ils sont aussi disponibles en cliquant sur les liens suivants :

Présentation générale : [CLIQUEZ-ICI](#)

Barèmes : [CLIQUEZ ICI](#)

Fiches résultats : [CLIQUEZ ICI](#)

Ils sont à retourner pour le **samedi 30 novembre 2024**.

3/ PEF

L'engagement sur la plateforme PEF est également à effectuer avant le **samedi 30 novembre 2024**.

4/ Futsal Jeunes

Engagements sur Footclubs avant le **samedi 30 novembre 2024**, toutes les informations au sujet du Futsal sont disponibles dans les pages précédentes.



CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

Formations :

- Samedi 30 novembre de 9h à 17h : « **Le management associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 7 décembre de 9h à 17h : « **Cadre légal et conventionnel de l'emploi associatif** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

- Samedi 18 janvier de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

Soirées thématiques :

- Lundi 9 décembre de 18h30 à 20h30 : « **Sensibilisation à la prévention des violences sexuelles** »

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

CDOS – QUESTIONNAIRE

Dans le cadre de l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Observatoire du Sport Français de l'Université de Poitiers, lance une enquête pour identifier les éventuels freins à l'accueil de nouveaux licenciés dans les associations sportives de notre région.

Ce questionnaire, d'une durée de 5 à 7 minutes, s'adresse à toutes les associations sportives de Nouvelle-Aquitaine. La participation de chacun est essentielle pour garantir une étude représentative. Les retours recueillis permettront de mieux cerner les besoins et priorités des associations sportives et d'appuyer les initiatives locales auprès des pouvoirs publics. Dans le contexte actuel de réduction des subventions et des défis qui pèsent sur le monde sportif, vos réponses sont primordiales pour défendre efficacement les intérêts du mouvement sportif en Nouvelle-Aquitaine.

Pour participer, il faut répondre au questionnaire ci-dessous **avant le 2 décembre** :

[Cliquez ici](#)

Une synthèse des résultats sera disponible en janvier 2025 sur le site du CROS :

<https://cros-nouvelle-aquitaine.org>

CDOS – TABLE RONDE « Le sport au féminin »

En examinant les pratiques sportives des femmes, un constat s'impose : elles font moins de sport que les hommes. 70 % des femmes ont un niveau inférieur à l'activité physique recommandée pour être en bonne santé.

Quels sont les freins ? Comment y remédier ?

Mardi 3 décembre 2024 à 20h30
Espace Mendès France

Cette table ronde propose d'explorer le sport au féminin et notamment les sujets suivants :

- L'évolution des comportements des entraîneurs et la volonté de féminisation de certaines disciplines
- Le sport sur ordonnance pour les personnes souffrant de maladies chroniques
- Les recherches sur les bienfaits du sport sur le système cardiovasculaire pour les femmes enceintes et les femmes ménopausées.
- La sensibilisation au risque de troubles pelvi-périnéaux pouvant survenir dans le cadre de la pratique sportive.

Pour s'inscrire : [cliquez ici](#).



ASSTV – ATELIERS

Atelier "Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels" (1/2 journée)

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) sont les outils incontournables de la prévention.

Ces obligations réglementaires n'imposent pas de forme et il est parfois difficile d'entamer seul cette démarche.

A ce titre, l'ASSTV vous accompagne dans la réalisation ou la mise en place de votre DUERP. Elle vous propose une méthode et un outil d'évaluation (OUTIL DUERP ASSTV).

Vous trouverez le détail de cet atelier sur leur site www.asstv86.fr ou en cliquant [ICI](#)

- Le jeudi 27 février 2025 (9H-12H30)
- Le vendredi 25 avril 2025 (9H-12H30)

Le Pôle Prévention des Risques Professionnels peut également vous accompagner, à titre individuel, dans la mise en place, la refonte ou la mise à jour de votre DUERP.

Ateliers "Risque chimique" (1/2 journée)

Toute personne utilise au quotidien de nombreux produits chimiques dangereux et les conséquences pour la santé peuvent être graves.

Selon le code du travail, les salariés exposés aux risques chimiques doivent être sensibilisés. Repérer les expositions est une première étape pour la mise en œuvre de moyens de protection adaptés, permettant de préserver leurs santé et sécurité .

A ce titre, l'ASSTV vous propose trois « Ateliers d'une demi-journée » pour vous accompagner dans l'identification des dangers et des risques liés aux risques chimiques, la mise en place d'une démarche de prévention.

Vous trouverez le détail de ces ateliers sur leur site www.asstv86.fr ou en cliquant [ICI](#)

- Le jeudi 13 mars 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 12 juin 2025 (9H-12H)
- Le jeudi 16 octobre 2025 (9H-12H)

Atelier "Réfèrent Santé Sécurité au Travail" (sur 2 jours)

Depuis 2012, chaque entreprise a l'obligation de nommer un Réfèrent Santé Sécurité au Travail (RSST). Soit l'entreprise dispose déjà des compétences en interne, soit elle doit former un salarié pour acquérir ces compétences.

A ce titre, l'ASSTV vous accompagne dans la mise en place de vos obligations.

Vous trouverez le détail de cet atelier sur leur site www.asstv86.fr ou en cliquant [ICI](#)

- Le jeudi 20 et le vendredi 21 mars 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)
- Le jeudi 26 et le vendredi 27 juin 2025 (9H-12H et 13H30-17H00)

Ateliers "Travail sur écran" (2 heures)

Le travail sur écran peut engendrer des troubles pour la santé.

L'ASSTV vous propose des ateliers afin de vous accompagner dans l'identification de ces risques et la mise en place d'actions de prévention .

Vous trouverez le détail de cet atelier sur leur site www.asstv86.fr ou en cliquant [ICI](#)

- Le mercredi 22 janvier 2025 (14H-16H)
- Le vendredi 21 février 2025 (9H-11H)
- Le mardi 25 mars 2025 (14H-16H)

Pour vous inscrire, cliquez [ICI](#)

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à les contacter sur l'adresse : sensibilisation@asstv86.fr

**17^{ème} ÉDITION DES TROPHÉES PHILIPPE SÉGUIN**

Le Fondation du Football lance la **17^e édition des «Trophées Philippe Séguin »** dont l'appel à candidature sera ouvert du 24 septembre au 9 décembre 2024.

Cette action a pour but de valoriser les nombreuses actions citoyennes menées par votre club sur les thématiques d'inclusion, d'éducation ou encore de santé et d'environnement.

Lien d'inscription: <https://fondactiondufootball.wiin.io/fr/applications/trophee-philippe-seguin2025-club-de-football-amateurs>





AVIS AUX ÉDUCATEURS



Saison 2024 - 2025

DIPLÔMES FÉDÉRAUX

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
Coach Séniors	Inter-secteur avec les Deux-Sèvres	Positionnement 16/12/2024	08h30-17h00
		Semaine 1 du 20 au 21/01/2025	
		Semaine 2 du 17 au 18/02/2025	
		Certification 06/05/2025	

CERTIFICATIONS

CERTIFICATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFF2 / CFF3	A la demande auprès des conseillers techniques de secteur		

CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

FORMATION	LIEU	DATES	HORAIRES
CFI U6-U9	Poitiers	26/02 et 23/04/2025	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	25/02 et 22/04/2025	09h00-17h00
CFI U14-U19	Poitiers	27/02 et 24/04/2025	09h00-17h00
CFI Séniors	Poitiers	28/02 et 25/04/2025	09h00-17h00

FORMATIONS GARDIEN DE BUT

FORMATION	LIEU	DATES
Module perfectionnement (CFGB)	Celles sur Belle	07/03 et 08/03/2025



AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du vendredi soir (17h30), il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.

FORMATION ARBITRE

La seconde formation initiale à l'arbitrage (FIA) qui se déroulera à Poitiers, est programmée du 07 au 08 décembre prochain. Il reste encore des places !

Pour s'inscrire, rendez-vous sur <https://www.malfna.fr/formations-darbitres/> (aide à l'inscription si besoin > <https://foot86.ff.fr/simple/portail-clubs-inscriptions-les-infos/>)

En cas de difficultés à l'inscription, vous pouvez contacter l'IR2F, organe de formation de la LFNA à cette adresse mail : ir2f@lfna.ff.fr

NB : la 3^{ème} et dernière session à Poitiers est programmée du 15 au 16 février 2025.

ÉCOLE D'ARBITRAGE

La seconde école d'arbitrage – sur le terrain - aura lieu le samedi 07 décembre prochain sur le terrain synthétique de Saint Eloi - 11 rue de l'Elorn à Poitiers.

Rendez-vous à 9h15 sur site pour un début à 9h30 - fin prévue vers 11h30.

Elle sera mise en place par David PLAINCHAMP.

Thèmes :

- Evolution adaptée sur l'aire de jeu
- Placements et déplacements zones à risques
- Prises de risques
- Collaboration sur coups de pied arrêtés
- Devoirs administratifs sur et en dehors du terrain

Merci de répondre au questionnaire reçu par mail concernant votre participation ou non avant jeudi 5 décembre.



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 27 novembre 2024 Procès-verbal n° 14

Président M. Éric MAIOROFF
Présents MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

Approbation du PV n°13 avec la modification suivante

Match n° 28956619 : 3 Vallées 86 (5) – Brion St Secondin (2) en poule I du 17/11/24

3^{ème} forfait de l'équipe de 3 Vallées 86 (5) (sans avec déplacement de l'équipe de Brion St Secondin (2))

Amende de 35€ au club de 3 Vallées 86

MATCHS EN RETARD

Rappel :

Il est toujours possible d'avancer les rencontres en accord avec votre adversaire.
Si tel est le cas merci de saisir cette demande de modification de match sur Footclubs.

Certaines rencontres ont été programmées le 22 décembre.

- Considérant les retours de certains clubs concernés
- Considérant qu'il s'agit du premier week-end des vacances de Noël
- Considérant qu'il n'y a pas trop de retard dans les championnats

La commission accepte le report des matchs (au plus tard le 12 janvier 2025) si l'un des clubs en fait la demande, sous réserve qu'il n'y ait pas de nouveau report d'ici là.

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1	/	5	20/10/24	28899526	Châtelleraut Portugais (1) / Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	22/12/24
D1	/	11	14/12/24	28899563	Valdivienne (1) / Usson Isle (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	12/01/24**
D2	A	4	13/10/24	28899722	La Pallu (1) / Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	22/12/24
D2	A	6	27/10/24	28899735	Nord Vienne (1) / Thuré Besse (1)	Arrêté municipal	12/01/24
D2	A	11	14/12/24	28899763	Jaunay Marigny (1) / Oyre Dange (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	12/01/24**
D2	B	5	20/10/24	28899949	St Julien L'Ars (1) / Brion St Secondin (1)	Arrêté municipal	12/01/24
D3	A	2	22/09/24	28900139	Poitiers Gibauderie (1) / Poitiers 3 Cités (2)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/12/24
D3	A	4	13/10/24	29018227	Vouillé (1) / Avanton (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	B	4	13/10/24	28900280	Châtelleraut Portugais (2) / Leigné sur Usseau (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	B	4	13/10/24	28900281	Colombiers (1) / Beaumont St Cyr (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	B	6	27/10/24	28900291	Leigné sur Usseau (1) / Beaumont St Cyr (3)	Coupe de France	22/12/24
D3	B	6	27/10/24	28900289	Cenon/Vouneuil (1) / Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	B	8	17/11/24	28900301	Ozon (2) / Beaumont St Cyr (3)	Coupe de France	12/01/24
D3	C	5	20/10/24	28900372	Nouaillé (3) / Poitiers ASAC (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D3	C	5	19/10/24	28900373	Valdivienne (2) / Nieuil l'Espoir (2)	Arrêté municipal	30/11/24
D3	D	5	19/10/24	28900499	ACG Foot Sud 86 (2) / St Saviol (1)	Arrêté municipal	30/11/24
D3	D	8	16/11/24	28900513	Smarves Iteuil (2) / Château Larcher (2)	Conditions climatique (brouillard)	15/12/24

** Sauf si l'une des équipes est encore qualifiée en Coupe Nouvelle Aquitaine 14/12/24



D4	A	4	13/10/24	28922518	Mirebeau (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	A	4	13/10/24	28922520	Sammarçolles (1)	Ceaux la Roche (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922608	Availles en Châtelleraut (2)	Antran (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922609	Châtelleraut Réunionnais (1)	Naintré (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922610	Thuré Besse (2)	Ozon (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	4	13/10/24	28922611	Châtelleraut Portugais (3)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	B	6	27/10/24	28922618	Coussay les Bois (2)	Ozon (3)	Arrêté municipal	15/12/24
D4	C	4	13/10/24	28922698	St Savin St Germain (2)	Nalliers (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	C	4	13/10/24	28922699	St Julien l'Ars (2)	Dissay (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	D	5	20/10/24	28922793	Savigny L'Evescault (1)	Poitiers Gibauderie (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	D	5	20/10/24	28922794	Sèvres Anxaumont (2)	Château Larcher (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	D	5	20/10/24	28922796	Vernon (1)	FC 3 Vallées 86 (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	D	6	27/10/24	28922798	Château Larcher (3)	Savigny L'Evescault (1)	Arrêté municipal	15/12/24
D4	E	4	13/10/24	28922878	Usson Isles (2)	Rouillé (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	E	5	20/10/24	28922885	Valence en Poitou FC (1)	St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	F	4	13/10/24	28960252	Boivre (2)	Poitiers Portugais (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	F	4	13/10/24	28960253	Chasseneuil St Georges (3)	Poitiers Beaulieu FC (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D4	F	6	27/10/24	28960257	Beaumont St Cyr (4)	Poitiers Portugais (1)	Coupe de France	15/12/24
D4	F	8	17/11/24	28922988	Beaumont St Cyr (4)	Chasseneuil St Georges (3)	Coupe de France	12/01/24
D5	A	4	12/10/24	28955965	Les Trois Moutiers (2)	Loudun (2)	Arrêté municipal	30/11/24
D5	A	4	13/10/24	28955969	Moncontour/Coussay (2)	Sammarçolles (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	A	5	20/10/24	28955972	St Léger de Montbrillais (2)	Vendelogne (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	A	5	20/10/24	28955973	Sammarçolles (2)	Les Trois Moutiers (2)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	A	6	27/10/24	28955976	Nord Vienne (3)	St Léger de Montbrillais (2)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	B	4	13/10/24	28956057	La Pallu (3)	St Christophe (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	B	6	27/10/24	28956065	Antran (3)	St Christophe (2)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	C	1	08/09/24	28956131	Availles en Châtelleraut (3)	Dissay (3)	Engagement tardif	22/12/24
D5	C	2	22/09/24	28956137	Dissay (3)	Vicq sur Gartempe (3)	Engagement tardif	12/01/24
D5	C	4	13/10/24	28956145	Dissay (3)	Bonneuil Matours (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	C	4	13/10/24	28956147	Buxeuil (1)	Vicq sur Gartempe (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	C	5	20/10/24	28956151	Availles en Châtelleraut (3)	Ingrandes (3)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	C	5	19/10/24	28956153	Cenon/Vouneuil (2)	Dissay (3)	Arrêté municipal	14/12/24
D5	C	6	27/10/24	28956156	Coussay les Bois (3)	Naintré (4)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	C	6	27/10/24	28956159	Availles en Châtelleraut (3)	Cenon/Vouneuil (2)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	D	5	20/10/24	28956243	Bonnes (1)	Sèvres Anxaumont (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	E	5	20/10/24	28956333	Vendelogne (2)	Croutelle/Fontaine (1)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	F	4	13/10/24	28956416	St Julien l'Ars/Savigny (3)	Valdivienne (3)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	F	5	20/10/24	28956421	FC 3 Vallées 86 (4)	Montarnis (4)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	F	5	20/10/24	28956422	Valdivienne (3)	Poitiers 3 Cités (3)	Arrêté municipal	15/12/24
D5	G	6	26/10/24	28956519	Sillars (1)	La Chapelle Viviers (1)	Arrêté municipal	30/11/24
D5	H	5	20/10/24	28960335	Champagné St Hilaire (1)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	H	5	20/10/24	28960334	Poitiers ASAC (3)	Vivonne (2)	Engagement tardif	01/12/24
D5	H	6	27/10/24	28960340	Coulombiers (1)	Poitiers ASAC (3)	Engagement tardif	15/12/24
D5	I	1	08/09/24	28956582	FC 3 Vallées 86 (5)	Sommières St Romain (2)	Engagement tardif	19/01/24
D5	I	2	22/09/24	28956587	Availles/Pressac (1)	FC 3 Vallées 86 (5)	Engagement tardif	12/01/24
D5	I	3	06/10/24	28956592	FC 3 Vallées 86 (5)	Blanzay (1)	Engagement tardif	01/12/24
D5	I	5	20/10/24	28956601	Bouresse/Queaux Moussac (2)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	01/12/24
D5	I	5	20/10/24	28956602	FC 3 Vallées 86 (5)	Adriers (2)	Arrêté municipal	15/12/24



SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS

Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
Coupe Louis David	3	24/11/24	29994267	Moncontour (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	12/01/24
Challenge des Réserves	3	3/11/24	29994723	Dissay (2)	Biard (2)	Report Tour 1	15/12/24

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à rejouer le
D3	C	8	16/11/24	28900390	Valdivienne (2)	Chasseneuil St Georges (2)	Match arrêté blessure	12/01/24
D5	G	7	9/11/24	28956521	Adriers (1)	Valdivienne (4)	Match arrêté terrain impraticable	30/11/24

FMI

Il est important pour les clubs RECEVANTS de :

- vérifier les paramètres d'identification de l'équipe de la FMI sur Footclubs
- fournir une tablette en état de fonctionnement
- charger les données la veille du match
- de compléter la feuille de match
- la transmettre avant le lundi 12h.

Pour les clubs VISITEURS :

- vérifier les paramètres d'identification de l'équipe de la FMI sur Footclubs
- de préparer avant le jour J la feuille de match sur <https://fmi-core-compo.fff.fr/>

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 29018233 : Vouillé (1) – Buxerolles (3) en poule A du 10/11/24

Match n° 29593075 : GJ Sud Haut Poitou (1) – Poitiers Cep (2) en U18 / U17 poule B du 09/11/24

La commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 20/11/24 (PV n°11) qui donne match perdu par pénalité (10-0, -1 point) à l'équipe de Vouillé (1) pour en donner le gain à l'équipe de Buxerolles (3) (10-0, 3 points).

Dossier classé.

Match n° 28900390 : Valdivienne (2) – Chasseneuil St Georges (2) en poule C du 16/11/24.

Match arrêté à la 86ème minute suite à la blessure d'un joueur (motif inscrit par l'arbitre).

La commission enregistre la décision de la commission Litiges et Contentieux du 20/11/24 (PV n°11) qui donne le match à rejouer à une date ultérieure.

Dossier transmis à la commission d'Appel

En Instance

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 28922901 : Sommières St Romain (1) – Valence en Poitou Couhé (1) en poule E du 17/11/24

Évocation

La commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux du 20/11/24 (PV n°11) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Sommières St Romain (1) pour en donner le gain à l'équipe de Valence en Poitou Couhé (1) (3-0, 3 points).

Dossier classé.

COUPE LOUIS DAVID

FORFAIT

Match n° 29994276 : Valence en Poitou FC (1) – Ligugé (3) du 24/11/2024

Forfait de l'équipe de Valence en Poitou FC (1) (sans déplacement de l'équipe de Ligugé (3))

Amende de 35€ au club de Valence en Poitou FC.

L'équipe de Ligugé (3) est qualifiée pour la suite de la compétition



CHALLENGES DES RESERVES

FORFAIT

Match n° 29994721 : Antran (2) – Mirebeau (2) du 23/11/2024

Forfait de l'équipe de Mirebeau (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Mirebeau.

L'équipe d'Antran (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

Match n° 29994726 : Migné Auxances (2) – Coussay Les Bois (2) du 24/11/2024

Forfait de l'équipe de Coussay Les Bois (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Coussay Les Bois.

L'équipe de Migné Auxances (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

Match n° 29994731: St Julien L'ars (2) – St Saviol (2) du 24/11/2024

Forfait de l'équipe de St Saviol (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de St Saviol.

L'équipe de St Julien l'Ars (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

CHALLENGES MARCEL RENAUDIE

FORFAIT

Match n° 29994914 : Ingrandes (2) – Sammarcolles (2) du 24/11/2024.

Forfait de l'équipe de Sammarcolles (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Sammarcolles.

L'équipe de Ingrandes (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

Match n° 29994917 : Leigné/Usseau (2) – Nalliers (2) du 24/11/2024.

Forfait de l'équipe de Nalliers (2) (sans déplacement)

Amende de 35€ au club de Nalliers.

L'équipe de Leigné sur Usseau (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

Match n° 29994925 : Vendelogne (2) – Valence En Poitou Oc (2) du 24/11/2024

Forfait de l'équipe de Vendelogne (2) (sans déplacement de l'équipe de Valence en Poitou OC (2))

Amende de 35€ au club de Vendelogne.

L'équipe de Valence en Poitou OC (2) est qualifiée pour la suite de la compétition

TRANSMISSION TARDIVE FEUILLES DE MATCHS

Amende de 27€

Rencontre du 24/11/24 :

Match n° 29994253 : Poitiers Stade (3) – FC 3 Vallées 86 (2) en Coupe Louis David

Match n° 29994516 : Mazerolles Lussac (1) – Champagne St Hilaire (1) en Coupe Jolliet Rousseau

Match n° 29994513 : Croutelle/Fontaine (1) – Jouhet Pindray (1) en Coupe Jolliet Rousseau

Match n° 29994916 : Lavoux Liniers (2) – St Léger de Montbrillais (2) en Challenge Marcel Renaudie

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le président, Eric Maïoroff.

Le Secrétaire, Grégory Bouchet



COMMISSION FEMININE

Réunion par consultation électronique du mercredi 27 novembre 2024 Procès-verbal n° 09

Président M. Laurent LARBALETTE
Présents MM. Marion BERGER, Sandrine BOURCIER, Claire LASMIER, Jean-Christophe AUZANNET, Guillaume BEGAY, Olivier DAUBA, Tony FELIX, Guillaume FAUSTIN-LEYBACH, Vincent LEPROUST, Stéphane QUARESMA.

Approbation du PV n°08 sans modification.

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D3	/	7	24/11/24	29405579	Naintré (1) / Chauvigny (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/12/24
Fém D3	/	7	24/11/24	29405578	Venise Verte (1) / Cenon sur Vienne (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	01/12/24

Championnat Féminin Départemental 1

Obligations pour l'accession en R2F

► Départementale 1F Pour remplir leurs obligations en fin de saison 2022-2023 pour l'accession en Régional 2, les clubs doivent :

- avoir déclaré une EFF et compter parmi ses effectifs licenciés, au minimum 8 pratiquantes correspondant aux catégories U6F à U13F
- organiser 1 journée découverte et utiliser des outils de communication
- organiser une séance d'entraînement hebdomadaire EFF
- participer aux différents plateaux EFF et/ou aux compétitions organisées par le District

Au 15 novembre 2024 :

- **La Ligugéenne** n'a que 7 licenciées en catégories U6F à U11F.
- **FC Bressuire** n'a que 6 licenciées en catégories U6F à U11F.
- **Dissay CS** n'a que 2 licenciées en catégories U6F à U11F.
- **Thouars Foot 79** n'a que 1 licenciée en catégories U6F à U11F.
- **FC Gatinaise** n'a que 1 licenciée en catégories U6F à U11F.
- **St Romans Les Melles** n'a aucune licenciée en catégories U6F à U11F.

Tous les clubs comptant le nombre requis de licenciées en catégories U6F à U11F en fin de saison doivent faire parvenir au District de la Vienne toutes informations utiles concernant le fonctionnement d'une EFF, communiquer les jours et heures des séances hebdomadaires et participer aux plateaux EFF organisés.

Sanction : l'équipe en position d'accession en fin de saison ne répondant pas à ces obligations **ne pourra accéder** et sera maintenue en Départemental 1.



Championnat Féminin Départemental 1

Match n° 29226547 : Dissay (1) – Echiré St Gelais / Celles sur Belle / Chauray (1) du 17/11/24 Evocation.

La commission prend note de la décision de la commission litiges et contentieux publiée dans son PV n° 12 du 27/11/2024 qui rétablit l'équipe d'Echiré St Gelais / Celles sur Belle / Chauray (1) dans ses droits et **homologue le résultat acquis sur le terrain** à savoir 2 à 0 en faveur d'Echiré St Gelais / Celles sur Belle / Chauray (1).

Dossier classé.

Championnat Féminin Départemental 3

Match n° 29405578 : Venise Verte (1) – Cenon sur Vienne (1) du 24/11/24 remis au 1/12/24

Demande du club de Cenon sur Vienne pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.
Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage du District des Deux Sèvres (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite les frais de l'arbitre seront à la charge du club de Cenon Sur Vienne.

Coupe du Poitou à 11

La commission procédera au tirage au sort lors de sa réunion du mardi 17 décembre 2024.

Nous rappelons que TOUTES les équipes engagées en championnat à 11 sont AUTOMATIQUEMENT engagées en Coupe du Poitou à 11 (à l'exclusion d'Avenir 79 FC (2), forfait général en D3F).

Si une équipe engagée en championnat féminin senior à 8 souhaite participer à la Coupe du Poitou à 11, elle doit formuler cette demande par messagerie officielle adressée aux deux Districts avant le lundi 9 décembre 2024 impérativement.

Les dates prévisionnelles de la compétition inscrites au calendrier sont :

- Premier tour : 26 janvier 2025
- 2^{ème} tour : 23 février 2025
- 3^{ème} tour : 23 mars 2025
- ¼ de finale : 20 avril 2025
- ½ finale : 25 mai 2025
- Finale : le samedi 7 juin 2025

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Le président, Laurent LARBALETTE.



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 26 Novembre 2024
Procès-verbal n°10

Président : M. Philippe BARRITAU

Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSERAU, MM. Christian SAVIGNY
Et Frédéric TURBEAU

Excusé : M. Emmanuel POUmeroULIE

Le PV n°9 est adopté sans modification

Saison 2024-2025: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS									
Cat.	Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
U18/U17	Br	A	6	23/11/24	29593033	Naintré (2)	Ozon (1)	Arrêté municipal	30/11/24
U17/U16	Br	A	6	23/11/24	29607328	Naintré (1)	Availles/Bonneuil (1)	Arrêté municipal	30/11/24
U15	Br	A	6	23/11/24	29593750	GJ Dissay Beaumont (1)	GJ Montasèvres (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine U15	04/12/24
U15	Br	A	6	23/11/24	29593749	Châtelleraut Portugais (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	30/11/24
U15	Br	B	6	23/11/24	2593850	Coussay/SOC/Pleumartin (1)	La Pallu/L'Envigne/Cemay St Genest (1)	Arrêté municipal	30/11/24
U15	Br	E	6	23/11/24	29687855	GJ 3 Vallées 86 (1)	Poitiers Stade (3)	Arrêté municipal	30/11/24
U13	D1	A	6	23/11/24	29594129	GJ Dissay Beaumont (1)	Ozon (1)	Arrêté municipal	30/11/24

SAISON 2024 - 2025 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS									
Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le	
U15	B	3	19/10/24	29440856	GJ VVM Chauvigny (3)	GJ 3 Vallées 86 (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	14/12/24	
U15	F	3	19/10/24	29441032	Loudun (1)	Mirebeau (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	14/12/24	
U15	/	8ième	14/12/24	30037288	Mirebeau (1)	Neuville (2)	Report du tour précédent	à définir	
U15	/	8ième	14/12/24		GJ Dissay Beaumont (1)	GJ Espoir Sud Poitiers (3) ou GJ VVM Chauvigny (3) ou GJ 3 Vallées 86 (1)	Report du tour précédent	à définir	

Rappel :

La FMI est obligatoire à partir de U13.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail au District le lundi impérativement sous peine d'amende.

La Commission se réserve le droit d'amender les clubs qui utilisent très rarement la FMI ou pour un dysfonctionnement récurrent et non expliqué.

DATE A RETENIR

Samedi 30 novembre : date limite des engagements Futsal jeunes

Samedi 14 décembre : date limite des engagements pour les équipes supplémentaires en phase 2 (U13, U15, U17, U18) et phase 3 (U11).

U18/U17

Match n°29593079 : Poitiers CEP (2) – GJ Foot Sud 86 (1) en U18/U17 poule B du 16/11/24

La Commission enregistre la décision de la Commission Litiges et Contentieux (PV n° 11 du 20/11/24) qui confirme le résultat acquis sur le terrain (4 – 2 en faveur de Poitiers CEP 1892 (2))



U15 BRASSAGE

FORFAIT

Match n°29593995 : St Benoit (1) – GJ Foot Sud 86 (1) en U15 Brassage Poule D du 23/11/24

3^{ème} forfait de l'équipe de St Benoit (1) (sans déplacement de l'équipe de GJ Foot Sud 86 (1))

Amende de 13€ au club de St Benoit

Remarque : s'agissant du 3^e forfait, l'équipe de St Benoit (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour. L'équipe devant la rencontrer sera exempte à la date prévue au calendrier.

CHAMPIONNAT U15 A 8

Match n°29873346 : Châtelleraut Portugais (2) – Poitiers Gibauderie (2) en Poule A du 09/11/24

Informations reçues des clubs

Feuille de match établie par la commission.

Rappel au club de Poitiers Gibauderie : l'utilisation de la FMI est obligatoire et en cas de dysfonctionnement **uniquement** il faut faire une feuille de match papier. Pour cela merci de prévoir une impression de vos licences et/ou l'application footclubs compagnon.

CHALLENGE U15

Suite au report des matchs de championnat, qui sont prioritaires, du 23/11/24 au 30/11/24, les rencontres en retard de challenge U15 ne pourront avoir lieu le 30/11/24 et sont donc décalées au 14/12/24. Par conséquent, celles prévues le 14/12 (huitièmes de finale) seront fixées ultérieurement.

Ci-dessous les matchs concernés :

-Mirebeau – Neuville 2

-GJ Dissay Beaumont – GJ 3 Vallées 86 1 ou GJ VVM Chauvigny 3 ou GJ Espoir Sud Poitiers 3

U13 BRASSAGE / 1

FORFAIT

Match n°29594660 : GJ 3 Vallées 86 (2) – Bonneuil/Availles (2) en Poule J du 23/11/24

1^{er} forfait de l'équipe de Bonneuil/Availles (2) (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de Bonneuil Matours

BILAN JOURNEE DIVERSIFIE N°2

- 22 sites d'accueil
- 81 équipes
- 755 joueurs(ses)
- 2 équipes absentes, Migné Auxances (3) et GJ Dissay Beaumont (3)

PLATEAUX U11/ Phase 2

RAPPEL :

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.**

**Plateaux non joués du 23/11/2024 :****Poule D site 1 au Portugais de Châtelleraut**

Non joué. Arrêté municipal

Poule D site 2 à Ozon

Non joué. Arrêté municipal

Poule I site 1 à Antoigne/Ingrandes

Non joué. Arrêté municipal

Poule L site 2 à Tercé

Evocation : participation d'un joueur U8

Dossier transmis à la commission Litiges et Contentieux

FORFAIT**Poule I site 2 du 23/11/24**

1^{er} forfait de GJ Dissay Beaumont (3)

Amende de 13€ au GJ Dissay Beaumont

Poule K site 1 du 23/11/24

2^e forfait de Fontaine le Comte (2)

Amende de 13€ au club de Fontaine le Comte

PLATEAUX U7-U9

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District (en un seul document) **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres, sous peine d'amende.**
Si les feuilles de licences sont souvent transmises, la feuille bilan, elle est souvent oubliée.

Plateau U7/U9 du 16/11/2024**Secteur 1 : plateau à St jean de Sauves**

La Commission demande aux clubs les documents suivants à recevoir avant le 03/12/24 :

- La feuille de compte rendu U6/U7
- Les feuilles de licences U6/U7 de tous les clubs participants

Secteur 2 : plateau à Mirebeau

La Commission demande aux clubs les documents suivants à recevoir avant le 03/12/24 :

- La feuille de compte rendu U8/U9 au club de Mirebeau
- La feuille de licences U6/U7 du club de l'Envigne /Cernay St Genest
- Les feuilles de licences U8/U9 de Mirebeau, La Pallu et GJ Dissay Beaumont

Secteur 6 : plateau à St Eloi (Stade Poitevin)

La Commission demande aux clubs les documents suivants à recevoir avant le 03/12/24 :

- La feuille de compte rendu U6/U7 au club du Stade Poitevin
- Les feuilles de licences U6/U7 du Stade Poitevin et de Buxerolles
- La feuille de licences U8/U9 de Buxerolles

**TRANSMISSION TARDIVE ou FEUILLE DE MATCHS MANQUANTES**

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception de ladite feuille.

Annulation de l'amende de 15€

Match n° 29873346 : Châtelleraut Portugais (2) – Poitiers Gibauderie (1) en U15 à 8 du 09/11/24

Amende de 15€ (envoi tardif des documents)

Match n° 29593541 : Valence/Vivonne (1) – Montmorillon (2) en U16/U17 poule C du 23/11/24

Match n° 29594597 : Vouneuil Béruges (2) – GJ Foot Sud 86 (1) en U13 brassage poule H du 23/11/24

Plateau U11 du 16/11/24 :

- Poule E site 1 : Adriers

- Poule H site 1 : Les 3 Moutiers (non reçu à ce jour)

- Poule A site 2 (à Nouaillé) : Poitiers 3 Cités (feuille de licences)

- Poule F site 1 : GJ Sud Haut Poitou (feuille de licences)

- Poule I site 1 : Cenon/Vouneuil sur Vienne (feuille de licences)

LICENCES MANQUANTES

Match n° 29594132 : Migné - Auxances (1) – Châtelleraut Portugais (1) en U13 D1 poule A du 23/11/24

1 licence manquante pour l'équipe de Migné – Auxances (1)

Amende de 9€ au club de Migné Auxances

JOUEURS NON LICENCIES

RAPPEL : Délai de qualification

Article – 89

1. Le joueur amateur est qualifié pour son club quatre jours calendaires après la date d'enregistrement de sa licence, pour autant que la demande ait été formulée conformément aux règlements FFF.

Pour être qualifié le samedi la licence doit être enregistrée le lundi minuit au plus tard.

Plateau U7/U9 du 16/11/2024**Secteur 2 :**

- Mirebeau – 1 joueuse non licenciée, amende de 9€ au club de Mirebeau

Secteur 3 :

- Availles en Châtelleraut – 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club d'Availles en Châtelleraut
- Antoigné – 1 joueur non licencié, amende de 9€ au GJ Antoigné Ingrandes
- Naintré – 2 joueurs non licenciés, amende de 18€ (2x9€) au club de Naintré
- Portugais Châtelleraut – 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club des Portugais Châtelleraut



Secteur 5 :

- St Benoit – 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club de St Benoit
- Biard – 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club de Biard
- Migné Auxances – 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club de Migné Auxances

Secteur 6 :

- Chasseneuil St Georges – 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club de Chasseneuil St Georges

Secteur 7 :

- Nieuil l'Espoir – 3 joueurs non licenciés, amende de 27€ (3 x 9€) au club de Nieuil l'Espoir
- Valence en Poitou OC – 3 joueurs non licenciés, amende de 27€ (3x9€) au club de Valence en Poitou OC
- Vivonne – 1 licence non licencié, amende de 9€ au club de Vivonne

Secteur 8 :

- GJ VVM Chauvigny – 5 joueurs non licenciés, amende forfaitaire de 20€ GJ VVM Chauvigny
- Adriers – 1 joueur non licencié, amende de 9€ au club d'Adriers

DIVERS

La Commission rappelle qu'il en est de la responsabilité du club qui fait jouer des jeunes sans licence en cas d'accident

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAU**



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 27 novembre 2024
Procès-verbal n° 12

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Cyrille DENIS, François PAIREMAURE et Laurent LARBALETTE

Approbation du PV n° 11 (par voie électronique) du mercredi 20 novembre 2024 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	Jardres	Poitiers Cep
Antran	Jaunay Marigny	Poitiers Gibauderie
Archigny	Lavoux – Liniers	Sèvres Anxaumont
Availles en Châtelleraut	Leignes sur Fontaine	Sommières St Romain
Avanton	Ligugé	St Benoît
Biard	Lusignan	St Christophe
Brion St Secondin	Migné Auxances	St Julien l'Ars
Buxerolles	Montamisé	St Maurice Gençay
Cenon / Vouneuil	Montmorillon	St Savin St Germain
Cernay St Genest	Naintré	St Saviol
Chasseneuil St Georges	Neuville	Stade Poitevin
Chatain	Nieuil l'Espoir	Thuré Besse
Château Larcher	Nord Vienne	Valdivienne
Châtelleraut Portugais	Orches	Valence en Poitou OC
Coussay les Bois	Ozon	Vendelogne
Dissay	Payroux Charroux Mauprévoir	Venise Verte
FC 3 vallées 86	Pleumartin La Roche Posay	Vernon
Fleuré	Poitiers 3 cités	Vicq sur Gartempe
Fontaine le Comte	Poitiers As 86	Vouillé
GJ Sud Haut Poitou	Poitiers Asac	Vouneuil Béruges
GJ Val de Vonne	Poitiers Beaulieu FC	



OUVERTURE de DOSSIER

Match n° 29593541 : Valence en Poitou OC / Vivonne (1) - Montmorillon (2) en U17 / U16 poule C du 23/11/24

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DOSSIERS CLASSÉS

Match n° 28899966 : Montmorillon (2) – Nouaillé (2) en Départemental 2 poule B du 16/11/24

Feuille de match papier reçue et contrôlée.

Dossier classé.

Match n° 28956435 : Poitiers 3 cités (3) – St Julien l'Ars / Savigny l'Evescault (3) en Départemental 5 poule F du 17/11/24

Feuille de match informatisée parvenue tardivement (23/11/24 à 17h10).

Présence de joueurs suspendus contrôlée.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 28960341 : Vivonne (2) – Rouillé (3) en poule H du 09/11/24

Courriel de confirmation de réserve du club de Rouillé (10/11/24 à 21h18)

Réserve portant sur l'ensemble des joueurs de l'équipe de Vivonne (2) dont le nombre de mutés est supérieur à celui autorisé par la réglementation (6) ou le statut de l'arbitrage.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, le PV n° 1 du 02/10/24 de la Commission du Statut de l'Arbitrage qui donne la liste des clubs bénéficiant d'un, voire deux muté(s) supplémentaire(s).

Considérant que le club de Vivonne y figure et a attribué son muté supplémentaire à son équipe 2 évoluant en Départemental 5.

Considérant, après vérification des licences du club de Vivonne que les joueurs :

- Pierre MENDY (muté jusqu'au 08/07/25)
 - Noureddine DAHRI (muté jusqu'au 06/07/25)
 - Pierre-Paul DUPONT (muté jusqu'au 13/07/25)
 - Dogni KRAGBE (muté jusqu'au 08/07/25)
 - Morgan POULAIN (muté jusqu'au 06/07/25)
 - Ibrahima MARIKO (muté jusqu'au 06/07/25)
 - Charles-Édouard BROSSARD (muté jusqu'au 06/01/25)
- portent à 7 le nombre de joueurs mutés.

Considérant que l'équipe de **Vivonne (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 160.1.a et 2 des RG de la FFF

Article - 160 Nombre de joueurs "Mutation"

1. a) *Dans toutes les compétitions officielles des catégories U19 et supérieures, ainsi que dans l'ensemble des compétitions nationales de jeunes, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à six dont deux maximum ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des présents règlements.*



2. *Le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match peut être diminué ou augmenté dans les conditions fixées par les articles 45 et 47 du Statut de l'Arbitrage et 164 des présents règlements.*

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat acquis sur le terrain à savoir 7 à 0 en faveur de Vivonne (2).

Les droits de confirmation de réserve (42€) seront débités au club de Rouillé.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 29226547 : Dissay (1) – Echiré St Gelais / Celles sur Belle / Chauray (1) du 17/11/24

Évocation.

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 11 du 21/11/24, concernant la participation à ce match au sein de l'équipe d'Echiré St Gelais / Celles sur Belle / Chauray (1), d'une joueuse U17F (licence n° 9603456108) non qualifiée (non surclassée).

Considérant que les clubs de l'entente Echiré St Gelais / Celles sur Belle / Chauray ont été informés et le club d'Echiré St Gelais a formulé ses observations par courriel (du 25/11/24 à 09h17).

Considérant la preuve de dépôt du dossier de surclassement enregistré par la poste en date du 09/07/24.

Considérant, après une demande auprès de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, qu'il s'avère qu'un oubli administratif a provoqué l'absence du cachet 73.2 alors que le dossier a bien été validé le 11 juillet 2024 par la Commission Régionale Médicale.

Considérant que le service des licences a régularisé le dossier et que le cachet 73.2 apparaît désormais en date du 29/08/24.

Par ces motifs la Commission rétablit l'équipe d'Echiré St Gelais / Celles sur Belle / Chauray (1) dans ses droits et **enregistre le résultat acquis sur le terrain** à savoir 2 à 0 en faveur d'Echiré St Gelais / Celles sur Belle / Chauray (1).

Dossier transmis à la Commission Féminine pour homologation.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 29405573 : Cenon sur Vienne (1) – Fleuré / Vernon (1) du 16/11/24

Évocation.

Participation à ce match au sein de l'équipe de Fleuré / Vernon (1), d'une joueuse U17F (licence n° 9604029395) non qualifiée (non surclassée).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer les clubs de Fleuré et Vernon lesquels peuvent formuler leurs observations avant le **mercredi 04 décembre 2024** terme de rigueur.

Dossier en instance.



CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Match n° 29896486 : GJ St Varaudaise (1) – GJ Avenir 86 (1) du 23/11/24

Courriel du GJ St Varaudaise (25/11/24 à 12h26)

Évocation.

Participation à ce match au sein de l'équipe du GJ Avenir 86 (1) de deux joueuses non inscrites sur la feuille de match (U9).

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le GJ Avenir 86 et les clubs constituants le GJ Avenir 86 (Leigné sur Usseau, Antran et Oyré-Dangé) lesquels peuvent formuler leurs observations **avant le mercredi 02 décembre 2024** terme de rigueur.

Dossier en instance.

U11

Plateau de la Journée 1 Niveau 3 Poule L du 16/11/24

Lieu : Savigny l'Evescault.

Équipes en présence : GJ VVM Chauvigny (4), Valdivienne (1) et (2) et GJ Montasèvres (2).

Évocation transmise par la Commission des Jeunes.

Participation à ce match au sein de l'équipe du GJ VVM Chauvigny (4) d'un joueur (licence n° 9604163993) U8.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le VVM Chauvigny et les clubs constituants le GJ VVM Chauvigny (Chauvigny, Bonnes, St Julien l'Ars, Pouillé-Tercé, Jardres, Savigny-l'Evescault et Lavoux-Liniers) lesquels peuvent formuler leurs observations **avant le mercredi 02 décembre 2024** terme de rigueur.

Dossier en instance.



COUPE LOUIS DAVID

Match n° 29994271 : Poitiers Portugais (1) – Ozon (2) du 24/11/24

Courriel de confirmation de réserve du club de Poitiers Portugais (24/11/24 à 17h22)

Réserve sur la qualification et ou la participation de l'ensemble des joueurs du club d'Ozon pour le motif suivant : des joueurs du club d'Ozon sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure de club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant que la dernière rencontre de l'équipe d'Ozon (1) se jouait le samedi 16/11/24 en Championnat.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe d'Ozon (1) évoluant en Régional 2 poule A : Ruffecois Stade (1) – Ozon (1) que le joueur :

- Kandjoura FOFANA entré en jeu à la 78^{ème} minute (né le 22/03/2003)

Considérant qu'à l'Assemblée Générale de Poitiers du 22/06/22 il a été voté :

Application de l'article 26-B-2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine à l'ensemble des compétitions départementales seniors. (avec adaptation)

Les joueurs amateurs ou sous contrat, âgés de moins de 23 ans au 1er Juillet de la saison en cours, entrés en jeu en seconde période d'une rencontre de championnat Régional (ou départemental) Seniors Masculins au sein de l'équipe première de leur club, ainsi qu'avec cette équipe participant à ces championnats à une rencontre de Coupe de France ou de Coupe Régionale (ou départementale), peuvent participer dès le lendemain à une rencontre de championnat Régional (ou départemental) avec la première équipe réserve de leur club.

Considérant qu'en conséquence, bien qu'étant âgé de moins de 23 ans le joueur Kandjoura FOFANA ne pouvait pas participer à la rencontre en rubrique (match de Coupe Louis David).

Considérant que l'équipe d'Ozon (2) est en infraction avec les dispositions de l'article 26.B.2 des Règlements Généraux de la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine.

Par ces motifs dit la réserve fondée et donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe d'Ozon (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Portugais (1) (3-0).

L'équipe de Poitiers Portugais (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits d'évocation (soit 42 €) seront débités au club d'Ozon.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 29994729 : Poitiers Gibauderie (2) – Brion St Secondin (2) du 24/11/24

Courriel de réclamation du club de Brion St Secondin (25/11/24 à 14h31)

Réclamation sur l'arbitre de touche de l'équipe recevant, M. Daniel CHEBANI (licence n° 2546484879) qui est entré en jeu pour disputer la seconde période de la rencontre.

Après études des pièces au dossier,

Jugeant en premier ressort,

Considérant que c'est l'arbitre qui possède la maîtrise des remplacements et qu'un remplacement n'est possible qu'avec son accord, puisque la décision d'autoriser ou de refuser l'entrée en jeu d'un joueur remplaçant appartient à l'arbitre du match et à lui seul,

Considérant que les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football prévoient une procédure particulière pour contester les décisions de l'arbitre, organisée par l'article 146 desdits Règlements et qui passe par le dépôt de réserves techniques,



Considérant, en l'espèce, que si le club de Brion St Secondin estimait que l'entrée en jeu de M. Daniel CHEBANI, en qualité de joueur de champ, était contraire à la réglementation, il lui appartenait alors de formuler des réserves techniques à ce sujet, au moment où l'arbitre a autorisé l'entrée en jeu de ce joueur, ce qu'il n'a manifestement pas fait,

Considérant, de surcroît, qu'une telle procédure possède, dans certains cas, quand la faute supposée n'est pas irréversible, l'avantage non négligeable de permettre à l'arbitre de rectifier la situation,

Considérant que cet article 146 dispose que « les réserves techniques, doivent pour être valables être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu »,

Par ces motifs dit la réclamation non fondée et enregistre le résultat acquis sur le terrain à savoir 1 à 1 et 5 tirs au but à 3 en faveur de Poitiers Gibauderie (2).

L'équipe de Poitiers Gibauderie (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les droits de réclamation (42€) seront débités au club de Brion St Secondin.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

DIVERS

Courriels du club des Trois Moutiers :

Réponse par courriel.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 29994274 : St Léger de Montbrillais (1) – Beaumont St Cyr (3) en Coupe Louis David du 24/11/24

- Match n° 29994730 : Rouillé (2) – Poitiers Asac (2) en Challenge des Réserves du 23/11/24

- Match n° 29593539 : GJ VVM Chauvigny (2) – GJ 3 Vallées 86 (1) en U17 / U16 poule C du 23/11/2024

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.

Maryse MOREAU.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

Réunion du lundi 25 novembre Procès-verbal n° 2

- Président : M. Bruno DUPUIS
- Présents : MM. Alexandre AGNESE (en partie), Sébastien AUBINEAU, Paul BENITO (en visioconférence), Léo BEULET, Albert BOUCHET, Gaël CHARON, Jean-Marie CONTREIRAS, Alexandre DEMASSIEUX, Tanguy FLOZE (en visioconférence), Paul HERGAULT, Patrick JALLADEAU, Jonathan MAINGUENEAU, Emmanuel POUMEROULIE (représentant de la commission technique)
- Excusés : MM. Sébastien AUBINEAU, Jean-Michel GUILLET (représentant du Comité de Direction), David PLAINCHAMP
- Assiste : M. GUIN Maxence (référént administratif de la commission)

Le PV n°01 du Bureau de la CDA du 21-10-2024 est adopté à l'unanimité.

CIVILITÉS

Condoléances :

La commission adresse ses plus sincères condoléances à Benoit VANWYNSBERGHE pour le décès de sa maman, à la famille de Stéphane PELLETAN (ancien arbitre) et de Alain LALU (ancien arbitre fédéral et observateur).

Rétablissement :

La CDA souhaite un prompt rétablissement à tous les arbitres et observateurs actuellement blessés, en particulier à Antonin MORISSET LE DUIGOU.

Félicitations :

La Commission félicite Jonathan MAINGUENEAU et Flavien GARDAIS pour leur parcours en Coupe de France des Arbitres (élimination au 4^{ème} tour).



LECTURE DES COURRIELS

Courriels de :

- MM. DUGAST Victor, DURIVault Romain, DRAME Karamba, DRAME Bambo. Pris note de leur arrêt de l'arbitrage.
- MM. LUMINEAU Maxence, GRIMAUlt Sébastien, DUPUIS Christopher. Pris note de leur arrêt de l'arbitrage. La commission les remercie pour les services rendus.
- BOIVRE SC. Une réponse leur a été apportée concernant les critères de désignation.
- ADRIERS. Pris note.
- M. FRECHIN Eric. Une réponse lui a été apportée.
- ST SAVIN ST GERMAIN. Une réponse leur a été apportée concernant la situation de M. SOILIHl Baihak.
- M. HEE François. La commission retient l'idée pour l'année prochaine.
- M. ATTabI Paul-Hédi. Pris connaissance. La commission émet un avis favorable et transmet le dossier à la commission du Statut de l'Arbitrage pour décision.
- M. BOULAY Kylian. Pris connaissance. La commission émet un avis favorable et transmet le dossier à la commission du Statut de l'Arbitrage pour décision.
- CISSÉ. Pris note.
- M. ANGIbAUD Jérôme. Pris note.
- M. MONCEAU Christophe. Pris note.
- L'ENVIGNE, JAUNAY-MARIGNY, BONNEUIL-MATOURS et ARCHIGNY. Pris note de leurs demandes de désignations d'arbitre officiel.
- M. LAVRARD Benoit. Pris note. Aucun changement n'est apporté dans le fonctionnement d'EVALBOX. Les corrigés ne seront pas fournis.
- JAUNAY MARIGNY. Pris note.
- ST CHRISTOPHE. Pris note.
- M. BOINA Omar. Pris note.
- M. DOUSSELAIN Mathieu. Pris note.

Pris connaissance des arrêts de sport / justificatif suivants :

- M. LAGHZAOUI Rachid en date du 30/08/2024 pour une durée de trois mois.
- M. CHARUAULT Christophe - autre justificatif en date du 06/09/2024, en date du 16/10/2024 pour une durée de 28 jours.
- M. BEN SAID Hassan en date du 14/09/2024 pour une durée de 21 jours, en date du 01/10/2024 du 01/10 au 15/11/2024 et du 07/11 au 29/11/2024.
- M. ANGIbAUD Jérôme du 16/09 au 23/09/2024.
- M. MORISSET LE DUIGOU en date du 13/09/2024 pour une durée d'un mois et en date du 13/11/2024 pour une durée de 2 mois.
- M. VANCOILLIE Lilian - en date du 11/09/2024 sans précision de durée et du 15/10 au 27/10/2024.
- M. LE MAU Quentin - autre justificatif en date du 19/09/2024
- M. DA SILVA Enzo du 15/09 au 21/09/2024, en date du 04/10/2024 pour une durée de 10 jours et en date du 23/10/2024 pour une durée de trois mois.
- M. ABDOU HADJI Youssouf du 01/10 au 07/10/2024.
- M. HERAULT François-Dominique du 30/09 au 11/10/2024.
- M. BARREAUlt Nolan du 14/09/2024 pour une durée d'1 jour.
- M. OBIN Jean-Pierre du 18/09/2024 au 23/03/2025.
- M. BOUTIN Adrien en date du 20/09/2024 pour une durée de 7 jours.
- M. BOUARD William en date du 07/10/2024 pour une durée de 8 jours.
- M. BOINA Omar en date du 08/10/2024 pour la journée du 06/10/2024.
- M. FERREIRA COELHO David en date du 10/10/2024 pour une durée de 7 jours.
- M. BOURDON Jean-Claude du 15/10 au 22/10/2024 et du 26/10 au 30/11/2024.
- M. ROBIN Joé en date du 11/10/2024 pour une durée de 3 jours et en date du 15/11/2024 pour une durée de 21 jours.
- M. ABOT Romain en date du 18/10/2024 pour une durée de 15 jours et en date du 14/11/2024 pour une durée de 15 jours.
- M. BEAUFIls Sébastien du 07/11 au 18/11/2024.
- Mme FAUSTIN-LEYBACH Shelly-Ann en date du 04/11/2024 pour une durée de 45 jours.



- M. DE VOLDER Hugo en date du 03/11/2024 pour une durée de 28 jours.
- M. DUBOIS Alexandre du 04/11 au 31/12/2024.
- M. KAMLEU KAMLEU Idelphonse Giresse du 28/10 au 18/11/2024.
- Mme RAYEZ Cristal en date du 14/11/2024 pour une durée indéterminée.
- M. ELLIS Peter John en date du 20/11/2024 pour la journée du 17/11/2024.
- Mme RAGEAU Romane du 19/11/2024 jusqu'au 31/12/2024.
- M. GERMANAUD Laurent du 21/11 au 29/11/2024.
- M. BOUSBAA Mounir en date du 23/11/2024 pour une durée de 15 jours.

Un certificat de reprise est nécessaire pour la reprise de l'arbitrage si l'arrêt est **égal ou supérieur à 21 jours**. Dans cette attente, une indisponibilité est saisie sur leur compte et les arbitres concernés ne sont pas désignés. La commission rappelle aux arbitres régionaux qu'il est nécessaire de leur envoyer également leurs arrêts de sport, étant susceptible d'être désignés par le pôle désignation.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

178 arbitres sont désignables à ce jour.

Un nouvel arbitre arrive dans le District de la Vienne en provenance des Deux-Sèvres : **SORNET Tristan**. Il est classé dans son affectation d'origine. La commission lui souhaite la bienvenue dans notre département et programmera une observation dans les semaines à venir.

La commission enregistre le retour à l'arbitrage de **Coralie MORISSET** (Usson l'Isle) et lui informe que la réussite au test physique (cf RI) sera nécessaire pour officier en tant qu'arbitre assistante.

Demande pour passer arbitre assistant spécifique : **GOSSELIN Sébastien** (SO Châtelleraut). La CDA émet un avis favorable suite au rapport conseil réalisé par Patrick RIVIERE et la réussite à son test physique de début de saison.

Coupe de France des Arbitres

La commission est satisfaite de la participation des arbitres représentant notre District. 60 arbitres s'étaient qualifiés pour le second tour plaçant la Vienne au second rang derrière la Gironde au sein de la LFNA. 30 arbitres se sont ensuite qualifiés pour le 3^{ème} tour, nous plaçant en 1^{ère} position. **Jonathan MAINGUENEAU** (Buxerolles) et **Flavien GARDAIS** (Fleuré) ont réussi à se hisser au 4^{ème} tour et ont été éliminés aux portes de la phase terrain.

Création de groupes Whatsapp

Alexandre AGNESE et **Jonathan MAINGUENEAU** ont créé des groupes par catégorie sur l'application WhatsApp (D1 + AA, D2, D3, D4). Ils permettront de faire remonter plus facilement certaines questions et remarques de nos arbitres ainsi que d'effectuer certains rappels. Enfin, il servira principalement à permettre aux arbitres d'échanger entre eux.

Pour rappel, un groupe WhatsApp avait également été créé par **Paul BENITO** en début de saison pour les jeunes arbitres.

Le Président tient à rappeler que les groupes n'ont pas à vocation à être considéré comme un défouloir. **Les échanges doivent rester cordiaux et respectueux.**

Utilisation vidéo – débrief rencontres des jeunes arbitres

Jean-Marie CONTREIRAS souhaiterait mettre à contribution les clubs qui disposent d'une système de caméra automatisée permettant l'enregistrement des rencontres. Plus que de simples caméras, elles sont un outil pédagogique pour améliorer les performances. L'idée serait de pouvoir avoir accès aux images pour instaurer un système de débriefing avec les jeunes arbitres. Le Comité de Direction a donné son accord.



Outil « ressenti des arbitres »

La commission encourage les arbitres à répondre au questionnaire qui apparaît sur le Portail des Officiels à la fin de chaque rencontre. Cet outil permettra au District d'avoir une visibilité sur les clubs ayant des manquements caractérisés (respect, accueil de l'arbitre etc...). **Un point sera fait à mi-saison afin d'en tirer des premières conclusions.**

Tee-shirt d'échauffement :

La commission informe les arbitres qu'il ne sera possible de récupérer le tee-shirt d'échauffement District / UNAF 86 que lors des **événements organisés tout au long de la saison** (stage de cohésion, écoles d'arbitrage, tests physiques, stage de jeunes arbitres, réunion de fin de saison...).

DESIGNATIONS / OBSERVATIONS

Seniors

Pris note du mail de la CRA concernant la **passerelle JAR/R3**. **Thibault COURTADIOU, Axel GIRAUD, Quentin LE MAU, Goulwen LHERAUD, Antonin MORISSET LE DUIGOU** sont éligibles à la passerelle en 2024/2025. Pour bénéficier de la passerelle, ces jeunes arbitres devront être observés dans les plus hautes catégories départementales avant d'être proposés à la CRA pour une observation en Régional 3, qui validera ou non, leur niveau sous réserve de réussite aux tests théorique et physique (chapitre 5-2 de la circulaire CRA - saison 2024/2025). La commission a informé en retour la CRA que les quatre premiers seront désignés et observés en conséquence au cours de cette saison, la situation du 5ème étant incertaine eu égard à ses problèmes physiques. La commission désigne **Jean-Louis RIDEAU** comme observateur référent des arbitres éligibles.

A la suite d'une demande de **l'ANDSA Nouvelle Aquitaine**, sept arbitres – Mathieu DOUSSELAIN, Jean-Pierre LECOMTE, Thor TRUTON, Mérouane IBN ABDELJALIL, Cyril DUBREUIL, Nathan JALLAT et David PLAINCHAMP ont été désignés dans le cadre du **tournoi national de l'Apprentissage** (phase régionale) le jeudi 14 novembre sur les terrains synthétiques de St Nicolas et de Migné Auxances.

Le pôle désignations a profité de la **Coupe Nouvelle-Aquitaine** pour désigner en priorité les arbitres départementaux au centre. Les arbitres régionaux laissés à disposition par la CRA sont désignés selon les besoins restants, étant habitués aux rencontres régionales tout au long de la saison.

Certains jeunes arbitres (JA) de plus de 16 ans sont éligibles à être désigné au poste d'arbitre assistant 2 en senior (D1 ou R3). Une sélection a été établie.

Les candidats assistants R2 et centraux R3 seront désormais désignés par nos soins étant très peu sollicités par la CRA depuis le début de la saison eu égard à leur volume d'arbitres dans ces catégories. La LFNA constate une baisse des indisponibilités après parution des désignations suite à l'instauration du Code de Bonne Conduite.

61 observations ont été réalisées. Chaque arbitre AA, D1, D2, D3 et D4 ayant réussi son test physique devrait avoir été vu à minima une fois à l'issue de la phase aller.



Jeunes

31 observations ont été réalisées. Tous les arbitres ont été vus à minima une fois. Les arbitres actifs sur la formation continue seront observés trois fois, les autres seront vus deux fois.

Arbitres sélectionnés pour la passerelle JAD - Candidat JAR mise en place par la CRA :

- Adrien BOUTIN
- Mathis LEGRAND
- Enzo LEVIEUX
- Robin MAITRE
- Joé ROBIN

Arbitres sélectionnés pour la passerelle Arbitre Assistant :

- Timothé CERNON
- Lucia DUBOIS

Arbitres sélectionnés pour la passerelle U18 R2 → D3 :

Ces arbitres majeurs seront observés en U18R2 au cours de la saison. En cas de rapport concluant, ils seront éligibles à être désignés en senior (D3).

- Antonin MORISSET LD (sous réserve de son retour)
- Romane RAGEAU
- Hugo DE VOLDER
- Vladimir JOUDIOU
- Baptiste NEDELEC
- Léa DUMONTET
- Lucas PORCHERON
- Jolan ROCHER
- Corentin BROUSSE

FORMATION

Stage de cohésion

Le stage de cohésion et de formation des arbitres du District de la Vienne s'est tenu samedi 28 septembre au CREPS de Poitiers. **Il a réuni 52 arbitres.**

Durant cette journée le matin était consacré à une réunion générale présentant l'organisation et le fonctionnement de la CDA sur les différents points (désignations, observations, formation continue etc) puis une activité sportive de cohésion en fin de matinée sur le thème des olympiades.

L'après-midi étaient proposés des ateliers (assistantat, gestion de match, droits et devoirs de l'arbitre...), via notamment des échanges en groupes de niveau l'après-midi.

Après trois éditions au CREPS de Poitiers, la commission étudiera un nouveau lieu pour la saison prochaine afin de proposer quelque chose de différent.

Stage jeunes arbitres

Mis en place la saison dernière, le stage des jeunes arbitres du District de la Vienne de Football s'est déroulé samedi 09 novembre sur les installations du complexe sportif de Saint-Nicolas à Poitiers. **20 arbitres (officiels et stagiaires) ont participé à ce stage de formation.**

L'encadrement était constitué de Bruno DUPUIS, Paul BENITO, Jean-Marie CONTREIRAS, Alexandre AGNESE, Albert BOUCHET, Axel GIRAUD et Dagit NKAMBA NZINGA.



La matinée était scindée en deux avec une première partie théorique où plusieurs thèmes ont été abordés (gestion des bancs de touche, coup d'envoi et reprise du jeu) avant de réaliser différents exercices sur le terrain (exercice PMA, travail de course terrain, atelier de perfectionnement assistant et central).

Un second stage est en cours de réflexion sur le second semestre de la saison actuelle. Paul BENITO et Tanguy FLOZE s'engagent à faire des propositions.

Ecoles d'arbitrage

Quatre écoles d'arbitrage restent à venir cette saison :

- Samedi 07 décembre 2024 (terrain)
- **Vendredi 21 février 2025 en lieu et place du vendredi 14 février (salle)**
- Samedi 19 avril 2025 (terrain)
- Vendredi 13 juin 2025 (salle)

Elles seront mises en place par Albert BOUCHET et David PLAINCHAMP, la participation de Paul BENITO et Tanguy FLOZE étant plus difficile cette saison eu égard à leur situation géographique (Gironde).

La commission espère une participation active de l'ensemble des arbitres.

Stage arbitre assistant spécifique

9 arbitres assistants de la Vienne ont participé à ce stage commun réunissant les Districts 79 – 17 et 86. Les thèmes évoqués ont été multiples et variés (double peine, surface de réparation, duels et mains, gestion des conflits, hors-jeu) tout comme les ateliers spécifiques (déplacement, gestuelle). Les arbitres ont unanimement apprécié ce stage de très bonne qualité.

Préparation Ligue

L'appel à candidature se fera début décembre. Les D1, AA et JAD seront concernés. Certains D2, sur sélection, pourront également candidater pour suivre la préparation théorique mais ne pourront être présentés à l'issue de celle-ci, le critère d'être nommé D1 étant déterminant.

2 stages pour les JA (passerelle JAD → JAR) seront organisés par la LFNA à Puymoyen les 23/11/2024 et 22/02/2025.

Le stage supérieur de District est programmé le 12/04/2025 à destination des arbitres candidats seniors et JA.

EVALBOX

Le bilan est présenté par Paul HERGAULT. Une nette amélioration est constatée. Il note l'assiduité des assistants et des nouveaux stagiaires.

Le 1^{er} examen est prévu pour le 13/12/2024 à partir de 12h00 et prendra fin le 15/12/2024 à 18h00.



TESTS PHYSIQUES

Le bilan des tests physiques est présenté dans le PV n°01 du bureau en date du 21-10-2024.

La session de rattrapage prévue le jeudi 21 novembre a été annulée à cause des conditions météorologiques. Elle est reportée au **jeudi 19 décembre 2024** au complexe sportif St Nicolas sous réserve de l'accord de Grand Poitiers pour le prêt des installations.

Une ultime session de rattrapage aura lieu le **jeudi 27 février 2025** à 18h45 au complexe sportif St Nicolas sous réserve de l'accord de Grand Poitiers pour le prêt des installations.

COUPE DES ARBITRES DE LA VIENNE

Le Comité de Direction a donné son accord pour la seconde édition. **Le lancement est prévu pour le 08/01/2025**. Les 4 premiers tours seront évalués par un questionnaire EVALBOX (ou vidéo) et les quarts de finales par un rapport disciplinaire puis les demi-finales par une observation. Enfin les finalistes se départageront sur une observation et une animation lors d'une école d'arbitrage.

Tous les arbitres du District de la Vienne (hormis les arbitres fédéraux) sont invités à participer à la Coupe des Arbitres.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Rappels :

- Il est rappelé aux arbitres que le numéro d'astreinte mis à leur disposition n'est fonctionnel **qu'à partir du vendredi soir à 17h30 jusqu'au dimanche à 12h00**. Des arbitres sollicitent encore ce numéro en semaine.
- Pour tout problème majeur sur une rencontre, le Président de la CDA tient à être informé dès la survenance des incidents.
- Pour rappel, le District est fermé le matin (hormis le lundi). **La CDA rappelle à toutes fins utiles que toute demande de modification ou d'annulation concernant une désignation doit être formulée par mail au District.**

Prochaine réunion le lundi 13/01/2025 au District de la Vienne de Football

Le Président,
Bruno DUPUIS

Le Secrétaire de séance,
Gaël CHARON



INFORMATIONS DIVERSES

COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86

Saison 2024-2025

Stage DETECTION / SELECTION

U13 et U14 FILLES



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueuses nées en 2011 et 2012.

MERCREDI 4 DECEMBRE 2024 à POITIERS

au complexe sportif Michel Amand (terrain Synthétique – 86000)

(rendez-vous à 13H45 - fin prévu vers 17h)

Pour ce rassemblement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeuse
- de l'autorisation parentale ci-jointe (*si celle-ci n'a pas déjà été fournie*)
- d'une gourde

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94 (Anthony ALLOUIS – CTD PPF/Formation 86).



Liste des joueuses U14 convoquées

	Nom	Prénom	Club
1	AIT BRAHIM FRUIT	LEILA	S.O. CHATELLERAULT
2	AUDINET	ALICE	STADE POITEVIN F. C.
3	BOUCHET	ELISA	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
4	BOUHASSOUN	LINDA	S.O. CHATELLERAULT
5	CELESTIN	NOELIE	U.S. CHAUVIGNY
6	CLAVERIA	LYLIA	STADE POITEVIN F. C.
7	CROSNIER	CHLOE	U.S. CHAUVIGNY
8	FERON	MAELYS	STADE POITEVIN F. C.
9	FLEURY	CLARA	F.C. LOUDUN
10	LAMARCHE	LOU	ENT.S. DES TROIS CITES POITIERS
11	RENAULT	LEYLA	F.C. LOUDUN
12	ROY	ILONA	J.S. NIEUIL L'ESPOIR
13	ROYER	JEHANNE	U.S. CHAUVIGNY
14	SURAULT	ORIANE	FOOTBALL CLUB VOUNEUIL BÉRUGES
15	VADE	LILLY	FOOTBALL CLUB VOUNEUIL BÉRUGES

Liste des joueuses U13 convoquées

	Nom	Prénom	Club
1	DOUTEAU GUYARD	MARGOT	ENT.S. VENDELOGNE
2	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN F. C.
3	AUTEF	LIZY	U.S CHAUVIGNY
4	HADDAN	RIME	A.S PORTUGAIS CHATELLERAULT
5	LAAOUINI	ASMAE	STADE POITEVIN F. C.
6	MATHIEU	JULIETTE	STADE POITEVIN F. C.
7	JEGOU	ALICE	ESP. ST BENOIT
8	WELLER	JADE	STADE POITEVIN F. C.
9	HAMELIN	NINON	U.S VOUILLE
10	COUSSIT	MAELYS	U.ET.S. MONTMORILLON
11	BASSOLI	LOLA	ENT. SAINT MAURICE GENCA Y
12	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN F. C.
13	VANCOILLIE	ANAI S	F.C. ROUILLE
14	THOUIN	ELENA	STADE POITEVIN F. C.
15	RENAUD	JUSTINE	AS VALDIVIENNE
16	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN F. C.
17	EMERIAULT	LIA	ET.S. CHÂTEAU-LARCHER
18	VILLEPONTOUX	DAPHNE	STADE POITEVIN F. C.
19	DAIRAIN	NORAH	J.S NIEUIL L'ESPOIR
20	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O. CHATELLERAULT
21	LAFORGE	APOLLINE	U.S. MELUSINE LUSIGNAN
22	HERBRETEAU	CLARA	J.S NIEUIL L'ESPOIR



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :

E-mail :

agissant en qualité de : MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL
(Rayer les mentions inutiles)

Autorise (Nom et Prénom de la joueuse) :

- A PARTICIPER pour la saison 2024-2025 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
- J'AUTORISE le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
- JE CERTIFIE que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. **Si OUI, préciser :**

- J'AUTORISE également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

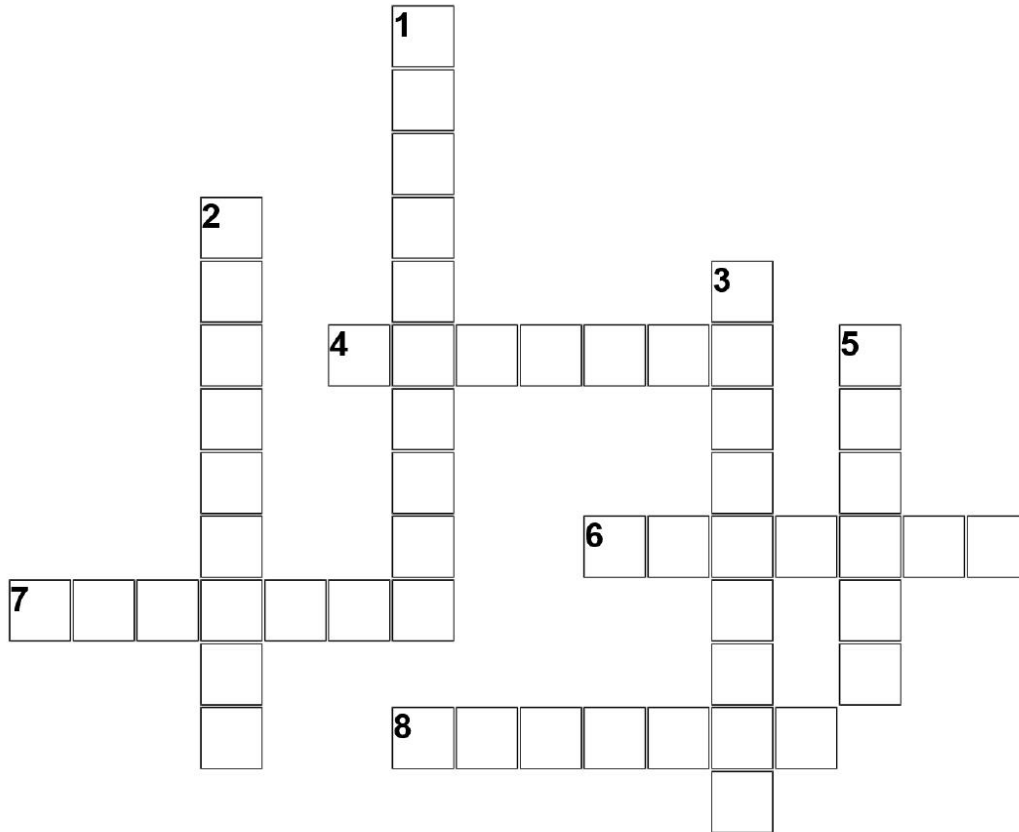
ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**

DISTRICT de la VIENNE de FOOTBALL
1 rue François Prat – 86000 POITIERS – Tél : 05.49.61.17.35 –
Mail : DISTRICT@FOOT86.FFF.FR – Site Internet : <https://foot86.fff.fr/>



MINI JEU

Lieux des différentes AG



Horizontal

4. Fait partie du GJ Sud Haut Poitou
6. Aux couleurs du FC Nantes
7. Il n'y a pas que le centre pénitentiaire...
8. Avec un renard sur le logo

Vertical

1. Le club de l'Envigne y joue
2. Une AG en 2004 et une en 2012
3. Fait partie du club de 3 Vallées 86
5. Associé à St Maurice